

Commune de MANVIEUX
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2026

Date de convocation	04/03/2026
Nombre de Conseillers en exercice	11

Nom-Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Excusé(e) donnant pouvoir à
FOLLIOT Patrice	X			
LEDOLLEY Rémy	X			
CHAMINADAS Michel	X			
BERNARD Annie	X			
De BEAUREPAIRE Olivier		X		
CARON Charles				Rémy LEDOLLEY
VALLÉE Viviane	X			
MOTARY Aurélien			X	
ROTTIER Patricia				Viviane VALLÉE
LEDOLLEY Françoise	X			
HAMON-MARIE Isabelle	X			

Membres présents	7
Pouvoirs remis	2
Nombre de votants	9 et 8 (pour le CFU)
Quorum	Oui
Secrétaire de séance	Françoise

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FOLLIOT, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation et signature du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 18 février 2026

Désignation du Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour	N°1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 N°2. Affectation du Résultat – Exercice 2025 Questions diverses
----------------------	--

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

N°1. Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2025

Le Maire présente les exécutions budgétaires de l'exercice 2025 de la commune, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES		BP + DM 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	145,50	0,00
Chap 13	Subventions d'Investissement	4 800,00	0,00	4 800,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	134 000,00	55 000,00	0,00
Total des recettes réelles		138 800,00	55 145,50	4 800,00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	7 934,15	-----	-----
Chap 040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 567,54	2 567,54	0,00
Total des recettes d'ordre		10 501,69	2 567,54	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		(A) 149 301,69	(B) 57 713,04	(C) 4 800,00
Chap 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(H) 20 298,31	-----	-----
Total des recettes de la section d'Investissement		169 600,00	57 713,04	4 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES		BP + DM 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
Chap 21	Immobilisations corporelles	166 290,51	2 290,00	159 500,51
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserve	2 538,49	2 538,49	0,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	771,00	770,82	0,00
Total des dépenses réelles		169 600,00	5 599,31	159 500,51
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total de dépenses d'investissement de l'exercice		(D) 169 600,00	(E) 5 599,31	(F) 159 500,51
Total des dépenses de la section d'Investissement		169 600,00	5 599,31	159 500,51

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES		BP + DM 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
Chap 70	Produits des services et du domaine	239,00	791,00	0,00
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	14 439,86	0,00
Chap 731	Fiscalité locale	73 109,00	69 716,00	0,00
Chap 74	Dotations et participations	21 247,00	20 837,71	0,00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	250,00	251,22	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		94 845,00	106 035,79	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		(A) 94 845,00	(B) 106 035,79	(C) 0,00
Chap 002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(H) 85 139,08	-----	-----
Total des recettes de la section de Fonctionnement		179 984,08	106 035,79	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		BP + DM 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
Chap 011	Charges à caractère général	70 772,00	15 710,45	0,00
Chap 012	Charges de personnel	29 400,00	27 468,17	0,00
Chap 014	Atténuation de produits	13 097,00	12 807,00	0,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	30 734,00	29 677,98	0,00
Chap 66	Charges financières	278,00	277,82	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		144 281,00	85 941,42	0,00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	7 934,15	- - - - -	- - - - -
Chap 042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 567,54	2 567,54	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 501,69	2 567,54	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		(D) 154 782,69	(E) 88 508,96	(F) 0,00
Total des dépenses de la section de Fonctionnement		154 782,69	88 508,96	0,00

ainsi que les résultats 2025 de la commune, comme suit (annexes - pages 6 et 7, 11 et 12) :

		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Résultat reporté 2024	(H)	20 298,31	85 139,08
Recettes de l'exercice 2025	(B)	57 713,04	106 035,79
Dépenses de l'exercice 2025	(E)	5 599,31	88 508,96
Résultat de l'exercice 2025	(G = B - E)	52 113,73	17 526,83
Résultat de clôture 2025	(G + H)	72 412,04	102 665,91
Restes à réaliser 2025 en recettes	(C)	4 800,00	0,00
Restes à réaliser 2025 en dépenses	(F)	159 500,51	0,00
Solde des restes à réaliser 2025 (I = C - F)		- 154 700,51	0,00
Résultat cumulé 2025	(G + H + I)	- 82 288,47	102 665,91
TOTAL CUMULÉ : 20 377,44			

Il est constaté que :

- le résultat de clôture 2025 pour la section d'Investissement est de : **72 412,04 €**
- le solde des RAR 2025 pour la section d'Investissement est de : **- 154 700,51 €**
- le résultat cumulé 2025 pour la section d'Investissement est de : **- 82 288,47 €**
- le résultat de clôture 2025 pour la section de Fonctionnement est de : **102 665,91 €**
- le solde des RAR 2025 pour la section de Fonctionnement est de : **0,00 €**
- le résultat cumulé 2025 pour la section de Fonctionnement est de : **102 665,91 €**

Délibération

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote d'approbation du CFU.

Le Conseil municipal siège alors sous la présidence de Rémy LEDOLLEY.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 relatif aux dispositions des budgets des communes,

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 n°2018-1317, du 28 décembre 2018, modifié par l'article 137 de la Loi de Finances pour 2021, portant expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu l'approbation de candidature de la commune de Manvieux à l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2022,
Vu le Compte Financier Unique 2025 présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue, dans le cadre de l'expérimentation, au Compte Administratif et au Compte de Gestion,
Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants et en l'absence du Maire :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser 2025,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le Compte Financier Unique 2025.

N°2. Affectation du Résultat – Exercice 2025

Délibération

Constatant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente (annexe – page 6) :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Résultat reporté 2024	20 298,31	85 139,08
Résultat de l'exercice 2025	52 113,73	17 526,83
Résultat de clôture 2025	72 412,04	102 665,91
Solde des restes à réalisés 2025	- 154 700,51	0,00
Besoin de financement	82 288,47	0,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2026	
Affectation en réserve sur 2026 au compte 1068 (en recettes)	82 288,47
Section de Fonctionnement de l'exercice 2026	
Résultat à reporter sur 2026 au compte 002 (en recettes)	20 377,44

Questions diverses

Néant

Fin de séance à 19 h 45

**Le Maire,
Président de séance**

Le Secrétaire de séance

